

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - COM COM PORTES EURELIENNES IF REGIE
MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE YERMENONVILLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE HOUX
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BAILLEAU ARMENONVILLE
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE GAS

La synthèse annuelle 2023 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

COM COM PORTES EURELIENNES IF REGIE

Prélèvement	00125083	Commune	YERMENONVILLE
Unité de gestion	0808 COM COM PORTES EURELIENNES IF REGIE	Prélevé le :	mardi 14 janvier 2025 à 09h17
Installation	TTP 000679 LE BUTTRA	par :	SAD
Point de surveillance	S 0000003664 GRANDE BACHE	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APT		

Analyses laboratoire

Résultats

Limites de qualité
inférieure supérieure

Références de qualité
inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : 28OHV

Code SISE de l'analyse : 00131001

Référence laboratoire : LSE2412-17895

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlorure de vinyl monomère	<0,004	µg/L		0,50		
Dichloroéthane-1,1	<0,10	µg/L				
Dichloroéthane-1,2	<0,10	µg/L		3,00		
Dichloroéthylène-1,1	<0,10	µg/L				
Dichloroéthylène-1,2 cis	<0,05	µg/L				
Dichloroéthylène-1,2 total	<0,50	µg/L				
Dichloroéthylène-1,2 trans	<0,20	µg/L				
Dichlorométhane	<5,0	µg/L				
Tétrachloroéthane-1,1,2,2	<0,50	µg/L				
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0,10	µg/L		10,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<0,10	µg/L		10,00		
Tétrachlorure de carbone	<0,10	µg/L				
Trichloroéthane-1,1,1	<0,05	µg/L				
Trichloroéthane-1,1,2	<0,20	µg/L				
Trichloroéthylène	<0,10	µg/L		10,00		
Trichlorofluorométhane	<0,50	µg/L				

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Bromoforme	0,93	µg/L		100,00		
Chlorodibromométhane	0,96	µg/L		100,00		
Chloroforme	0,15	µg/L		100,00		
Dichloromonobromométhane	0,37	µg/L		100,00		
Trihalométhanes (4 substances)	2,41	µg/L		100,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00125083)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 23 janvier 2025

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
l'Adjoint au Directeur
Départemental,
Responsable du DSEDS

signé :

Jean-Marc DI GUARDIA